
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE ANTI GILB

Utilisation : Nettoyant surfaces jaunies

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Préparation thixotrope à base d'acide oxalique diluée dans l'eau.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Acide oxalique	144-62-7	205-634-3	5-10 %	Xn	R21/22
Acide citrique monohydrate	5949-29-1	201-069-1	5-10 %	Xi	R36

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif par contact avec la peau et en cas d'ingestion.

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Respecter les mesures de protection individuelle.
Enlever immédiatement les vêtements souillés
En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau : Laver avec de l'eau et du savon et rincer.
Appliquer soigneusement de la crème sur les parties nettoyées.

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : Amener la victime hors de la zone de danger, faire respirer de l'air frais.
Appeler immédiatement un médecin.
En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la victime en position latérale stable.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche, boire de l'eau, ne pas faire vomir (risque d'aspiration). Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents : Pas de risque particulier connu.

Mesures particulières de protection : Porter un vêtement de protection et un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs, veiller à la ventilation suffisante des locaux.
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération :

Ramasser avec une matière absorbante (par ex. sable, absorbant universel, terre à diatomées).
Respecter point 8.
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter de respirer les vapeurs.
Veiller à la ventilation suffisante du poste de travail.

Incendie et explosion :

Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition. Ne pas fumer.

Stockage :

Toujours conserver dans le récipient d'origine.
Stocker le récipient hermétiquement fermé, dans un endroit frais et bien aéré.
Ne pas stocker avec des oxydants et des alcalis.
Eloigner de toute source de chaleur, de feu ou autres sources d'ignition. Interdiction de fumer.
Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeur	Unité
144-62-7	Acide oxalique	205-634-3	Valeur limite MAK	1	mg/m3 E

Résorption cutanée

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à la bonne ventilation des locaux.
En cas de dépassement des valeurs limites sur le poste de travail, protection respiratoire nécessaire.
Utiliser une masque à air frais ou (mais uniquement pour une courte durée) un filtre respiratoire.

Protection des mains :

Utiliser de la crème de protection.
Porter des gants de protection en caoutchouc.
Respecter les indications du fabricant de gants relatives à la perméabilité et la résistance de pénétration ainsi que les conditions particulières sur le poste de travail.

Protection des yeux :

Lunettes de protection à coque latérale.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.
Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux.
Après manipulation, se laver les mains.
Oter immédiatement les vêtements souillés de produit.
Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : gel Couleur : bleuâtre Odeur : caractéristique

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition : env. 100°C

Point d'éclair :
Méthode : non applicable

Densité à 20°C : 1,1 g/cm³
Méthode :

Viscosité : > 300 mPa.s

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.
Matières à éviter : oxydants, alcalis.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données toxicologiques ne sont pas connues pour ce produit.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données écotoxicologiques ne sont pas disponibles.
Ne pas rejeter dans le sol, dans les égouts, canalisations ou cours d'eau.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

Conformément aux réglementations en vigueur, éliminer le produit comme déchet spécial.

Code de déchets n° / Désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

07 01 01 Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ne représente pas un produit dangereux pour le transport au sens de la réglementation sur les produits dangereux.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Contient : Acide oxalique

Symbole de danger :

Xn : Nocif

Phrases de risques (R) :

R21/22 : Nocif par ingestion et par contact avec la peau.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 1 (VwVwS, Anh. 4 vom 17 mai 1999), directive sur les matières dangereuses pour l'eau du 17 mai 1999 annexe 4

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

R21/22 : Nocif par ingestion et par contact avec la peau.

R36 : Irritant pour les yeux.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.